

## Mémoire pour les anciens fermiers des messageries



### M É M O I R E

POUR LES ANCIENS FERMIERS

DES MESSAGERIES

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a décrété le 30 de ce mois : que sous huit jours, il seroit fait par son Comité, un Rapport relatif à l'établissement des Messageries, & à la fixation du tarif ; puis, que ce tarif fixé, l'adjudication du Bail des Messageries sera faite par le Ministre des Finances, publiquement & aux enchères.

Entre autres observations auxquelles ce décret peut donner lieu, il en est une qui doit les précéder toutes.

L'établissement des Messageries, ainsi qu'on l'a très-bien observé, peut être considéré sous deux points de vue : 1°. Comme revenu public, (car le nom d'impôt ne paroît pas en lui qui lui convient, et nous essayerons tout-à-l'heure de le démontrer ; ) 2°. Comme objet d'utilité générale et commerciale.

A

**Livre N° :** 3065

**Auteur(s) :** Mémoire pour les anciens fermiers des messageries

**Année :** 1790

**Pages :** 7

**Ed :** Imp. J. Girouard, Paris.

**Infos :**

**Position :**

**Theme :** Histoire Postale